

GRUPE DE TRAVAIL OUTILS DE GESTION FINANCIERE
--

1. DETERMINATION DES TAUX D'INTERVENTION

1.1 - TAUX SPECIFIQUE AU FACE A FACE PEDAGOGIQUE

Le principe d'utiliser un taux moyen pour l'intervention pédagogique de face à face a été adopté. Le tableau présenté dans le document du 6 mai 2011 intitulé « Approche Financière des activités » reprenait des données parfois issues du bilan 2010. Le tableau définitif de détermination du taux moyen pour la période 2011-2012 est présenté ci-dessous. Les masses salariales correspondent aux effectifs du 1^{er} septembre 2011 projetées sur une année en tenant compte d'une progression annuelle pour 2011 et 2012. Le taux des vacances anticipe sur la deuxième augmentation prévue au 1^{er} janvier 2012 dans le plan pluriannuel de rattrapage présenté en octobre 2010.

La part de face à face de chaque statut d'enseignant prend en compte une augmentation d'environ 3.000 heures pour les ITRF formateurs à la place des vacances internes et externes, avec un volume global d'heures de face à face constant. La masse salariale totale ne changeant pas, une baisse des dépenses de vacances d'environ 120.000 € serait ainsi réalisée.

Statut du formateur	Nbre d'heures de face à face	Coût pour les contractuels, gagés et vacataires	Taux horaire du face à face	Coût complet	Taux horaires du face à face avec les coûts complets	Subvention des postes fonctionnaires
Enseignant statutaire	5 568	0	0	867 473	155.80	867 473
ITRF Formateur	17 000	1 115 200	65.60	1 242 360	73.08	127 160
Assistant Ingénieur Formateur	2 800	134 967	48.20	134 967	48.20	0
Vacations Permanents	3 900	137 464	35.25	137 464	35.25	0
Vacations Externes	7 900	278 455	35.25	278 455	35.25	0
Facturations	7 900	376 722	47.69	376 722	47.69	0
Totaux	45 068	2 042 808	45.33	3 037 441	67.40	994 633

On aboutit ainsi à un taux moyen de 45,33 €/heure et de 67,40 €/heure avec les coûts complets qui prennent en compte les masses salariales des fonctionnaires dont le total est d'environ 1 M€.

1.2 - TAUX ITRF PAR CATEGORIE HORS FACE A FACE PEDAGOGIQUE

Les effectifs correspondant apparaissent entre parenthèses

CATEGORIE	TAUX AVEC LES SALAIRES DES CONTRACTUELS ET DES GAGES	TAUX AVEC LES COUTS COMPLETS
ADT	4,17 (1)	18,88 (3)
TECH	20,81 (20)	26,40 (24)
ASI	25,01 (14)	28,22 (15)
IGE	32,80 (37)	36,54 (40)
IGR/APA	11,15 (1)	51,43 (4)
Total effectif ITRF	(73)	(86)
Total effectif enseignant	(0)	(43)
Total CUEEP	(73)	(129)

1.3 - TAUX POUR LE TUTORAT PEDAGOGIQUE

Le tutorat dans les dispositifs de type CURE ou APP est un acte pédagogique qui ne peut pas être pris en charge de la même manière que le face à face pédagogique. Le temps de travail des permanents pour cette activité sera renseigné dans le R@P dans une colonne spécifique utilisable à partir du 1^{er} septembre 2011. Pour les tuteurs ITRF, le coût du tutorat est calculé sur la base de cette déclaration d'heures multipliée par le taux ITRF de la catégorie de l'intervenant. Pour les autres catégories de formateur (cf tableau du § 1.1), le coût du tutorat est calculé sur la base des déclarations d'heures ouvrées divisées par deux et multipliées par le taux moyen du face à face pédagogique. Pour le cas des intervenants en vacances techniques, on reprend la réalité des mises en paiement.

1.4 - TAUX POUR L'INGENIERIE

La possibilité de déclaration d'heures d'ingénierie dans le R@P nécessite un accord préalable qui contractualise les objectifs de ce travail entre l'intervenant et le responsable de la mission à laquelle l'activité est rattachée. Pour les ITRF (cf tableau du § 1.2), le coût de l'ingénierie est calculé sur la base de la déclaration en heures multipliée par le taux ITRF de la catégorie des intervenants. Pour les autres catégories de formateurs, la contractualisation de l'ingénierie aboutit à définir un équivalent d'heures d'enseignement sur la base du temps ouvré divisé par deux. Pour le coût, on utilise cet équivalent d'heures d'enseignement multiplié par le taux moyen du face à face pédagogique.

2. MODE DE CONSTRUCTION DES PREVISIONNELS ET DES BILANS

La grille à utiliser pour chaque activité (elles sont ensuite agrégées par mission) est jointe en annexe. C'est celle qui est utilisée depuis quelques années, avec un ajout spécifique au tutorat dans le volet enseignement.

2.1 - Prévisionnel et affectation des moyens

L'évaluation des recettes prévisionnelles est capitale. Elle doit être estimée à partir des recettes avérées des exercices précédents en cas de reconduction. Elle doit anticiper sur les conséquences d'éventuelles modifications des conditions de réalisation. Pour les activités nouvelles dont les recettes sont calculées sur la base du service réalisé, le montant prévisionnel est calculé à partir de 80 % de la recette conventionnée dans la réponse du commanditaire. Sur ce montant on prélève les dépenses indirectes en appliquant un pourcentage (cf ci-après § 2.3).

Le montant ainsi calculé correspond aux moyens affectables directement à l'activité qui sont déclinés sous forme d'environnement, d'enseignement et d'ingénierie contractualisés avec le responsable de la mission à laquelle l'activité est rattachée. Les moyens pour l'enseignement sont déclinés en capacité d'ouverture de groupes et d'accueil de stagiaires tenant compte aussi des résultats produits en terme d'objectifs financiers et pédagogiques. Les moyens calculés sur cette base peuvent être décalés par rapport aux moyens déployés actuellement.

Avant la fin juin, ces écarts seront l'objet d'arbitrage entre la Direction et les responsables de mission au moment de la mise en place des missions selon les principes validés par le CA restreint du 17 mai et présentés dans le Conseil de Direction renouvelé selon les modalités de notre nouvelle organisation.

2.2 - Etablissement des bilans

Les données en heures sont extraites du R@P pour les permanents et de PR@UFIL pour les vacataires. Les dépenses sont calculées en utilisant les taux et leurs règles d'application précédemment présentés.

Les recettes doivent être avérées afin de tenir compte de l'activité réalisée et de l'effectivité d'une écriture comptable dans SIFAC. Dans l'Intranet, on peut le vérifier par la facturation émise.

2.3 - Détermination des coûts indirects

Les coûts des fonctions supports (services centraux, direction, ressources collectives) globalisent la masse salariale afférente, le total des frais de fonctionnement, la contribution aux ressources communes de l'Université et le provisionnement pour les défauts de paiement des en-cours comptables. Ils sont évalués régulièrement et sont inscrits dans la grille (partie dépenses) sous forme d'un pourcentage des recettes. Le taux retenu pour les prévisionnels de 2011-2012 est de 25 %, dont 20 % pour les fonctions supports transversales aux missions et 5 % pour les fonctions supports aux activités d'une mission.

ACTIVITE :

PERIODE :

DEPENSES

ENSEIGNEMENT		Heures de travail	Montant en €
FACE A FACE PERMANENTS			-
	TOTAL		-
FACE A FACE VACATAIRES AVEC EMPLOYEUR PRINCIPAL			-
	TOTAL		-
FACE A FACE VACATAIRES SUR FACTURES			-
	TOTAL		-
TUTORAT PERMANENTS			-
	TOTAL		-
TUTORAT VACATAIRES			-
	TOTAL		-
Total enseignement			-
INGENIERIE		Heures de travail	Montant en €
Total Ingénierie		0	-
ENVIRONNEMENT		Heures de travail	Montant en €
ACCUEIL/EVAL			-
	TOTAL	0	-
REUNIONS			-
	TOTAL	0	-
"MATIERES"			-
	TOTAL	0	-
SUIVI ALTERNANCE			-
	TOTAL	0	-
SECRETARIAT			-
	TOTAL	0	-
CONSEIL EN FORMATION			-
	TOTAL	0	-
GESTION DE SITE			-
	TOTAL	0	-
CHEF DE PROJET			-
	TOTAL	0	-
Total Environnement			
DIVERS			
	Dépl. - Location - ...		-
Total Divers			-
	AU	PREVISIONNEL	
Total enseignement/ingénierie/environ.			
Coûts indirects 25 %			
TOTAL DEPENSES			

RECETTES

	AU (Encaissé ou facturé)	PREVISIONNEL (Enregistré)
CONVENTIONS		
ESPECES		
CHEQUES		
REGION		
TOTAL RECETTES		

BILAN

	AU	PREVISIONNEL